



Mathieu Rochat  
Responsable des locations  
Esserts-de-Rive Haut 3D  
CH – 1345 Le Lieu  
Tél.: (+41) (0) 21 841 61 94  
[mathieu.rochat@bluewin.ch](mailto:mathieu.rochat@bluewin.ch)

## Contrat de location de la Maison de Collans, F - 07240 Silhac

### Coordonnées du locataire

Nom/prénom : .....  
Adresse : .....  
NPA/Lieu : .....  
Tél : .....  
Courriel : .....

### Dates du séjour

Du ..... au .....

### Brève description du genre d'activités prévues pendant le séjour à Collans:

(par ex.: camp de jeunes, séjour de famille(s), rencontre, anniversaire, camp musique, sport, etc.)  
.....

### Nombre approximatif de participants :

Adultes : .....  
Jeunes de 7 à 18 ans : .....  
Enfants de moins de 6 ans : .....

### Tarifs

Prix par personne et par nuit, selon tarif ci-dessous:

Adultes*	€ 15.00
Adolescent > 13 ans – 18 ans révolus*	€ 12.00
Enfants 7 - 12 ans révolus	€ 12.00
Enfants 0 - 6 ans révolus	€ 2.00
Campeurs (avec leur tente)	€ 10.00
Visiteurs d'un jour	€ 6.00

+ *taxe de séjour (dès 13 ans révolus), par nuit	€ 0.20
+ chauffage éventuel (bois), par jour	€ 20.00
+ utilisation du four à pizza, par utilisation	€ 20.00

Les tarifs sont publiés uniquement en €, mais un paiement en francs suisse au cours du jour est tout à faire possible.

**Séjour minimum : Deux nuits** (ou une seule nuit, mais avec jouissance de la maison pour 2 jours et une nuit)

### Montant minimum

€ 400.- pour un séjour de deux nuits (ou deux jours et une nuit)

€ 120.- par nuit (dès la troisième nuit), pour les séjours d'une durée de trois nuits et plus

### Arrhes

Le montant des Arrhes à verser à l'association de la Maison de Collans pour confirmer le séjour correspond au montant minimum selon ci-dessus, à savoir :

€ 400.- pour un séjour de deux nuit.

€ 120.- par nuit (dès la troisième nuit), pour les séjours d'une durée de trois nuits et plus



## **Paiement**

Les arrhes sont à virer dès la confirmation de la réservation, de la manière suivante :

Par virement bancaire : Banque Cantonale Vaudoise, 1347 Le Sentier, IBAN CH36 0076 7000 A0956391 3 « Association de la Maison de Collans », ou par chèque, **libellé au nom de Monsieur Sébastien Poncet** (le trésorier de l'association), dès signature de ce contrat.

La réservation n'est définitive qu'à réception des Arrhes

Une facture pour le solde du montant de la location et des frais annexes éventuels vous parviendra après le séjour. Ce montant sera à régler à réception de la facture sur le même compte.

## **Annulation**

En cas d'annulation de la réservation jusqu'à 90 jours avant le début du séjour, ce montant sera remboursé à hauteur de 50%. Il ne sera pas restitué après ce délai.

## **Dépôt**

Un dépôt de € 200.00 vous sera demandé à votre arrivée par notre représentante sur place. Il vous sera restitué après la visite finale et constat positif de l'état des lieux.

## **Clés**

Les clés seront à votre disposition sur place à votre arrivée.

## **Liste nominative**

Ce document exigé par la législation française, sera rempli au plus tard à l'arrivée sur place et remis à la fin du séjour, à notre représentante sur place.

## **Conditions générales**

1. Le présent contrat entre en vigueur lorsqu'il parvient signé en mains de Mathieu Rochat et que le versement des arrhes est effectif.
2. Au cas où le chiffre 1 ci-dessus n'est pas honoré au plus tard 15 jours après signature de ce contrat, l'Association de la Maison de Collans disposera librement de la période mentionnée ci-dessus.
3. Le locataire atteste avoir pris connaissance du Règlement d'utilisation de la Maison de Collans (et ses annexes) disponible sur [www.collans.com](http://www.collans.com) ou sur demande et s'engage à s'y conformer. En particulier le respect des voisins (nuisances sonores).
4. Il certifie par la présente être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile applicable, le cas échéant, à son statut de locataire.
5. Le propriétaire décline toute responsabilité pour défauts de jouissance ne provenant pas de sa faute (service de l'eau, de l'électricité, etc.)
6. Le locataire s'engage à restituer les immeubles en bon état, entretenus, nettoyés et rangés conformément aux instructions reçues.
7. Le locataire s'engage à respecter l'esprit de la maison, à savoir les valeurs de l'Évangile.
8. Aucun séjour ne peut, en dehors du cadre familial, comporter plus de 6 mineurs (moins de 18 ans révolus). Notre maison ne possédant pas d'habilitation pour l'accueil de mineurs, cela nous est interdit par la législation française.

Le Règlement d'utilisation de la Maison de Collans se trouve également dans un classeur mauve, sur la bibliothèque dans la grande salle, à disposition des locataires.



Un respect attentif des installations mises à disposition et de leurs directives d'utilisation, un entretien, une mise en ordre conforme aux indications fournies facilitent notablement le séjour sur place et l'accueil des locataires suivants.

Il s'agit pour l'Association de la Maison de Collans – qui ne fonctionne et ne gère ces immeubles que grâce au soutien financier et au dévouement bénévole de ses membres et Amis – d'assurer une saine gestion de ce patrimoine et des conditions optimales de séjour à chacun.

Nous vous remercions de votre intérêt pour notre Maison de Collans et nous vous souhaitons d'ores et déjà un agréable séjour dans cette magnifique région.

**Pour l'Association de la Maison de Collans :**  
Mathieu Rochat, responsable des locations

**Le locataire :**

**Lieu, date et signature**

**Lieu, date et signature**

Le présent contrat est à renvoyer signé par courrier postal ou courriel (scan), à Mathieu Rochat, selon adresse en haut de page, accompagnée de votre règlement pour les arrhes.

Consultez notre site Internet [www.collans.com](http://www.collans.com) qui contient nombre d'informations utiles : adresses, loisirs, etc.

PS : si votre séjour à Collans vous a plu, que vous estimez judicieux de soutenir nos efforts de rénovation et d'amélioration de cette Maison, n'hésitez pas ! Un simple coup de fil ou un e-mail à l'adresse ci-dessus vous permettra de faire partie de l'Association des Amis de Collans (cotisation annuelle CHF 35.00).

Tarifs pour les membres de l'Association des Amis de Collans :

Adultes : € 10.00 / Jeunes 7 ans – 18 ans révolus : € 8.00 / Enfants 0 - 6 ans révolus : € 2.00